

Attestation des Commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L. 225-115 4° du Code de Commerce relatif au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2021

Assemblée Générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2021

Esso S.A.F.
Société Anonyme
au capital de 98 337 521,70 €
20 rue Paul Hérault
92000 Nanterre

Grant Thornton
Commissaire aux Comptes
Membre français de Grant Thornton International
29 rue du Pont
92200 Neuilly-Sur-Seine

Mazars
Commissaire aux Comptes
61 rue Henri Regnault
92400 Courbevoie

Attestation des Commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L. 225-115 4° du Code de Commerce relatif au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2021

ESSO S.A.F

Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société et en application de l'article L. 225-115 4° du Code de Commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité du Président du Conseil d'administration de votre société. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de Commissariat aux Comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2021. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit, ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées, figurant dans le document joint et s'élevant à 3 863 588 Euros, avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

La présente attestation tient lieu de certification de l'exactitude du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées au sens de l'article L. 225-115 4° du Code de Commerce.

Neuilly-Sur-Seine et Courbevoie, le 1^{er} juin 2022

Les Commissaires aux comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton
International

Mazars



Alexandre Mikhaïl
Associé

Jean Louis Simon
Associé

Esso Société Anonyme Française
SA au capital de 98 337 521,70 euros
Immeuble Spring
20 rue Paul Hérault
CS 90236
92023 Nanterre cedex
Téléphone : +33 (0)1 49 67 90 00

ExxonMobil

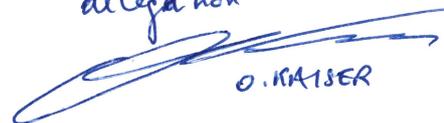
ATTESTATION RELATIVE AUX REMUNERATIONS

Établie en application de l'article L. 228-115 du Code de Commerce

Je soussigné, Charles Amyot, Président du Conseil d'Administration de la société ESSO S.A.F. certifie que les rémunérations versées aux dix personnes les mieux rémunérées de la société se sont élevées à 3 863 588 € (trois millions huit cent soixante-trois mille cinq cent quatre-vingt-huit euros) au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Fait à Nanterre, le 30 mai 2022

*En son absence et par
délégation*


O. KAISER

Le Président du Conseil d'Administration

Siège social :
20 rue Paul Hérault – 92000 Nanterre
R.C.S. Nanterre : 542 010 053
TVA : FR 62 542 010 053
Filiale du groupe ExxonMobil